

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 7087

présenté par

Mme Autain, Mme Guetté, Mme Couturier, Mme Oziol, M. Nilor, Mme Abomangoli,
Mme Lepvraud et Mme Taurinya

ARTICLE 6**ANNEXE**

À la dernière phrase de l'alinéa 4, après l'année :

« 2024 »

insérer les mots :

« et qui gagnerait à être plus progressive par l'instauration de quatorze tranches ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous défendons la progressivité de la contribution sociale généralisée (CSG).

En rendant plus progressive la CSG, par l'instauration de 14 tranches, la charge fiscale serait mieux répartie entre les ménages en tenant compte de leurs capacités contributives.